

MUZIONI
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

- **DIPUSITATA DA : PAUL FAURE PÈ U GRUPPU « FRONTE POPULARE »**

- **OBJET : Lutter contre les accidents du travail en Corse.**

CONSIDÉRANT les statistiques publiées par la DREETS sur les accidents du travail,

CONSIDÉRANT que le nombre de morts déclarées au travail s'élève à 18 de 2019 à 2022, en grande majorité dans le secteur du BTP,

CONSIDÉRANT que la Corse est l'une des régions de France métropolitaine avec le plus grand nombre de morts au travail déclarées rapporté au nombre d'actifs, voire la première pour l'année 2018,

CONSIDÉRANT que si le nombre de morts au travail est de 4 en 2023 par rapport à 10 en 2022, le nombre d'accidents graves s'est démultiplié, passant de 2 à 16,

CONSIDÉRANT que les salariés et salariées de 18 à 24 ans sont surreprésentés dans les accidents avec arrêt (25% d'entre elles et eux en 2023),

CONSIDÉRANT qu'une zone d'ombre subsiste sur ce sujet dans des

secteurs avec une présence de travail non-déclaré (agriculture, tourisme, BTP),

CONSIDÉRANT l'absence en Corse de Plan Régional de Santé au Travail (PRST),

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

APPELLE le Conseil Exécutif à demander aux services déconcentrés de l'État (DREETS, ARS) d'engager un PRST en Corse,

DEMANDE à la CDC d'améliorer dans ses établissements la prévention en termes de risques psycho-sanitaires,

SOUTIENT la création de critères renforcés de sécurité au travail sur les contrats de marché public émis par la CDC.